



Téléphone : 07.89.77.16.02
E-mail : agrilanterne@gmail.com
Adresse : 7 Rue de l'Eglise
26140 Saint Rambert d'Albon
SIREN : 978 422 798

FORM-AGRI



PRESTATION FORMATION « Connaître les points juridiques et fiscaux agricoles »

PUBLIC VISÉE

→ Agricultrice/teur futur ou déjà installé en individuel ou société ;

Une journée complète pour faire le point sur vos droits et vos obligations juridique et fiscale, animée par BOURJAC Camille, un juriste en droit rural et/ou un expert-comptable spécialisé en agriculture.

👉 La formation est pratique et concrète, avec des cas réels, des questions-réponses, et des échanges avec les intervenants.

DURÉE : 1 jour

HORAIRE : 9H00 – 12H00
13H30 – 17H30

LIEUX :

En présentiel

INTERLOCUTEUR
BOURJAC Camille

TARIF

210€ H.T – Repas compris

Afin de validé votre participation : ce programme devras être retourné signé ainsi qu'un bulletin de participation et un devis auprès de AGRI' LANTERNE.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUE

À l'issue de cette journée, vous serez capable de :

- ✓ Comprendre les règles de base du **droit rural** et de la **fiscalité agricole**
- ✓ Identifier les **statuts juridiques possibles** pour votre exploitation et leurs conséquences
- ✓ Savoir quels sont vos **droits et obligations** en tant qu'agriculteur
- ✓ Comprendre les impacts des choix fiscaux et juridiques sur votre **quotidien et votre avenir**
- ✓ Mieux échanger avec votre juriste ou votre comptable

PROGRAMME FORMATION :

- ✓ Les **différents statuts possibles** pour une exploitation (entreprise individuelle, GAEC, EARL, etc.)
- ✓ Les bases des **baux ruraux** et des contrats agricoles
- ✓ Les **régimes fiscaux agricoles** (réel, micro-BA, forfait...) et leurs impacts sur vos impôts
- ✓ La **TVA en agriculture** et vos obligations déclaratives
- ✓ Les aspects juridiques et fiscaux à prévoir pour **transmettre ou arrêter son exploitation**

MODALITEE D'ÉVALUATION DES CAPACITÉS ACQUISE

Des **cas pratiques** pour vous entraîner et vérifier si vous avez bien compris

Un **questionnaire de fin de formation** pour voir ce que vous avez retenu

Un **échange individuel avec les formateurs** pour poser vos dernières questions

➔ **Une attestation de formation vous sera remise.** Formation en cours de validation auprès de VIVEA et QUALIOPIE, une prise en charge financière pourra peut-être prise. Vous serais informé le cas échéant.

SIGNATURE DU DEMANDEUR et / ou ASSOCIER :

DATE : ____ / ____ / ____

Condition de vente

I. Agri' Lanterne s'engage :

Réaliser la prestation décrite sur le présent programme et fiche produit associée aux conditions ci-dessus.

II. Le demandeur s'engage :

Donner dans les délais et sous la forme convenue toutes les informations utiles et nécessaires à la réalisation de la prestation demandée, et autorise le conseiller à effectuer toute démarche nécessaire pour obtenir les renseignements ou documents utiles à la réalisation de la présente prestation.

III. Condition générale de prestation :

- Agri' Lanterne ne pourra être tenue pour responsable des conséquences résultant d'une interprétation ou d'une application erronée des conseils ou documents fournis.
- Les documents produits sont la propriété du demandeur après paiement de la prestation. Il pourra les utiliser pour toute constitution de dossier ou négociation avec divers partenaires de l'exploitation.
- Les renseignements fournis par le demandeur sont sous son entière responsabilité. Agri' Lanterne décline toute responsabilité en cas de fourniture par le demandeur de données ou renseignements erronés ou partiels.
- Si les travaux commandés sont utilisés pour obtenir un avis favorable d'instances administratives, bancaires ou professionnelles, le travail réalisé reste dû même en cas de refus ou en cas d'avis défavorables des instances citées ci-avant.
- La réalisation de la prestation de Agri' Lanterne, ne garantit pas l'obtention des subventions éventuelles à 100%.
- Toutes les démarches connexes non prévues dans la prestation (ex : demande de subvention, de permis de construire, déclaration...) sont sous l'entière responsabilité du demandeur.
- Les informations personnelles contenues dans les dossiers ne seront pas divulguées à l'extérieur sauf accord du demandeur.
- Dans le cadre d'accord entre organismes, des études collectives pourront faire l'objet d'utilisation ou communication de résultats, sans mentionner aucune information nominative.
- Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Grande instance de Valence ou autre instance du département du demandeur sera seul compétent pour régler le litige.
- Pour rappel – avis juridique :
 - Entreprise en E.I enregistré sous le SIRET = 978 422 798 00014
 - Numéro de TVA : FR03978422798
 - Numéro RCS : 978 422 798 RCS Romans
 - Adresse siège : 7 Rue de l'église 26140 Saint Rambert d'Albon

IV. Condition générale de réalisation :

- Délai de rétractation : 7 jours ouvrables et au plus tard 7 jours avant la date de formation.
- Le contrat de prestation de service sera résilié de plein droit si le travail demandé n'a pas débuté un an après la date de signature.
- Le contrat pourra être résilié à la diligence de l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception (exemple : changement d'avis du demandeur, changement de réglementation...) Dans cette hypothèse, la prestation sera facturée au prorata du travail effectué à la date de résiliation.
- Dans le cas où les délais ne pourront être respectés pour des raisons extérieures à son fonctionnement (changement de réglementation) Agri' Lanterne s'engage à en informer le plus tôt possible le demandeur et dans le cas où il serait nécessaire d'interrompre la prestation, à la demande ou non du client, Agri' Lanterne facturera au temps passé les travaux déjà réalisés.
- La prestation sera exécutée dans le respect de la réglementation et des textes d'application en vigueur à la date de l'intervention.
- Si au cours de la réalisation de la prestation, le conseiller estime qu'il convient de prévoir des jours supplémentaires à ceux prévus dans le présent contrat, il en informe immédiatement le demandeur, pour, si besoin, formaliser un avenant

V. Condition de règlement :

- Nos factures sont établies à l'issue de la prestation et sont payables dès réception. Lorsque la prestation justifie le paiement d'un acompte, il sera précisé dans les conditions particulières.
- Il n'est consenti ni rabais, ni ristourne même en cas de paiement anticipé sauf si réalisation de devis consenti.
- Le règlement peut se faire soit par chèque à l'ordre de BOURJAC Camille – Agri' Lanterne ou soit par virement bancaire sur le compte mentionné sur la facture.

Nom – Prénom ou Nom de la société :

Date : ____/____/____

Signature du représentant légale et/ou demandeur de prestation :